

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Gestion I			
Code	ECHG1B10GES	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Introduction à la comptabilité générale" du bloc 1 se focalise sur la comptabilité générale. Elle a pour objectif d'initier l'étudiant.e aux principes de base de la comptabilité générale belge par l'application des dispositions légales dans des exercices afin qu'il ait une compréhension globale de son fonctionnement en lien avec la gestion d'une entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise

Acquis d'apprentissage visés

Au travers des différents éléments théoriques et exercices présentés dans un support de cours, à la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable de :

I. Appliquer les principes et mécanismes comptables selon la législation belge.

II. Encoder les écritures de reprise et de création d'une entreprise commerciale en personne physique et société, des pièces justificatives de la vie quotidienne des entreprises telles que facture, note de débit et de crédit, déclaration de TVA, documents de paiement, fiche de paie, souscription et remboursement d'un emprunt à court terme ainsi que des intérêts, ... en appliquant les principes et mécanismes de la comptabilité en partie double et le respect des pratiques du secteur d'activité.

III. Énoncer les obligations de l'entreprise envers les administrations fiscales (TVA, précompte professionnel) et sociale (ONSS)

IV. Compléter les documents comptables (bilan et compte de résultats) et extra-comptables (tableau d'amortissement) de base en respectant la logique des démarches préalables.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B10GESA Introduction à la comptabilité générale

48 h / 4 C

Contenu

Partie 1 : Comptabilité et comptabilités, raison d'être de la comptabilité générale, principes et mécanismes comptables de la législation belge, utilisation du PCMN, lien entre pièces justificatives, écritures et documents comptables nationaux.

Partie 2 : Création d'une entreprise individuelle et sociétaire : écritures.

Partie 3 : Achat/vente dans une entreprise commerciale. Facture : mentions, types, cheminement, calculs, écritures. Dépréciations des immobilisations : amortissements : méthode, calculs, écritures. Gros plan sur la TVA: obligations et écritures. Documents rectificatifs de la facture : mentions, types, cheminement, calculs, écritures.

Partie 4 : Paiement du contrat d'achat/vente et mouvements financiers internes : cash, virement, carte de débit et de crédit : documents et écritures. Emprunt à court terme : écritures relatives à la souscription, aux intérêts et au remboursement.

Partie 5 : Fiche de paie : composition, obligations, calcul, comptabilisation.

Partie 6 : Exercices d'application : du bilan initial au bilan final

Démarches d'apprentissage

- Démarches déductive et analogique
- Enseignement présentiel, distanciel, hybride, comodal
- Approche par situation-problème
- Parcours pédagogique présenté sur la plateforme pour permettre à l'étudiant.e de travailler en autonomie tout en restant connecté.e avec le groupe classe et l'enseignante

Remarque :

Les modes d'enseignement sont susceptibles d'être ajustés en fonction du contexte d'enseignement imposé par les mesures sanitaires.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Parcours pédagogiques adaptés
- Objectifs postés sur la plate-forme avant le congé précédant chaque évaluation
- Séance de « questions-réponses » précédant chaque évaluation
- Correction plénière de l'évaluation de janvier
- Exercice de synthèse reprenant toutes les écritures passées durant l'année proposé avant le congé de Pâques; et correction systématique avant l'évaluation de juin
- Tutorat proposé par le service d'aide à la réussite aux étudiant.e.s qui en font la demande

Ouvrages de référence

Toutes les sources sont reprises dans le syllabus mis à disposition de l'étudiant.e sur la plateforme de l'institution.

Supports

- Syllabus et documents de référence disponibles sur la plateforme électronique
- Parcours pédagogique adapté mis en place sur la plateforme
- Livres disponibles à la bibliothèque
- Exercices didactiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'évaluation seront fonction du code couleur établi par les autorités.

Si celui-ci est vert, jaune avec évaluation en présentiel possible, les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Un parcours pédagogique posté sur la plateforme à valider : 20% de la note de juin
- Une interrogation écrite organisée, en session, en fin de Q1 : 30% de la note de juin. Une partie de la matière peut faire l'objet d'une dispense lors de l'évaluation en Q2.
- Un examen écrit organisé, en session, en fin de Q2 valant 50% de la note finale.
- Un examen écrit organisé, en session, en Q3 portant sur l'ensemble de la matière valant 100 % de la note finale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière				20		
Période d'évaluation		30		50		100

Dispositions complémentaires

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Toutes les dispositions prévues dans le RGE sont d'application.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).